

**BUDGET ANNEXE DE GESTION DES CINEMAS ET DES SALLES COMMUNALES
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017**

NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION

Ce budget annexe au budget principal de la commune présente, une fois comptabilisés les restes à réaliser de l'exercice 2017 d'un montant de 170 000 €, un excédent global de 115 102,61 €.

Ce budget regroupe l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement des deux cinémas et des trois salles communales Louis-Blanc, Jean-Despas et l'avoir Vasserot.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit à la somme de 786 068,08 € en dépenses et à la somme de 865 055,78 € en recettes. L'excédent de cette section est donc de 78 987,70 €.

A. Dépenses :

⇒ Les charges générales s'élèvent à 233 498,18 €. Elles comprennent les frais de fonctionnement des cinémas et des salles (fluides, location de films, entretien de bâtiments et du matériel, assurances, nettoyage des locaux) et le remboursement des frais de gestion à la commune pour 16 149,46 €.

⇒ La dépense la plus importante est constituée par les charges de personnel pour 359 962,60 € dont 11 664,58 € de remboursement de frais de personnel communal.

⇒ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 531,96 € et correspondent essentiellement aux droits de diffusion de films et opéras au cinéma la Renaissance.

⇒ Le montant des charges exceptionnelles s'élève à 3 659,98 € et concerne principalement le remboursement des fluides du cinéma Star à l'hôtel de Paris.

⇒ Le montant des amortissements s'établit à 187 415,36 €.

B. Recettes :

⇒ L'excédent de fonctionnement reporté pour 101 578,34 €.

⇒ Le remboursement des charges de sécurité sociale pour 179,90 €.

⇒ Les recettes des cinémas représentent 100 992,87 €.

⇒ Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 78 550,71 € et sont répartis entre les locations de salles pour 68 453,74 €, les locations du cinéma la Renaissance pour 5 467,97 € et les cotisations salariales pour les chèques déjeuner pour 4 629 €.

⇒ Les produits exceptionnels (remboursements de sinistres, ...) représentent la somme de 4 316,96 €.

⇒ L'amortissement des subventions d'équipement s'est établi à 49 437 €.

⇒ Enfin, la subvention d'équilibre s'établit à 530 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en dépenses à 354 298,45 € et en recettes à 560 413,36 €. Cette section présente donc un excédent de 206 114,91 €. Une fois retranchés les restes à réaliser de 170 000 €, la section présente un excédent de 36 114,91 €.

A. Dépenses :

- ⇒ L'acquisition de matériel de bureau, mobilier et matériel divers pour 6.359,64€.
- ⇒ La réhabilitation de la salle Jean-Despas pour 261 908,81 €.
- ⇒ La réhabilitation du cinéma la Renaissance pour 36 593,00 €.
- ⇒ L'amortissement des subventions d'équipement pour 49 437,00 €.
- ⇒ Les restes à réaliser s'établissent à 170 000,00 €, dont :
 - . 46 000 € pour la réhabilitation du cinéma la Renaissance
 - . 110 000 € pour la réhabilitation de la salle Jean-Despas
 - . 6 000 € pour la réhabilitation du cinéma Star
 - . 8 000 € pour la réhabilitation du lavoir Vasserot

B. Recettes :

Les recettes de l'exercice 2017 sont constituées par :

- . l'excédent d'investissement reporté pour 43 951,17 €
- . l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 202 348,83 €
- . la dotation aux amortissements d'une valeur de 187 415,36 €
- . la subvention du CNC pour les travaux au cinéma pour 126 698 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorables du conseil d'exploitation en date du 20 mars et de la commission « Travaux - Finances -Administration générale » en date du 28 mars 2018,

1. DE DONNER ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif de gestion des cinémas et des salles communales au titre de l'exercice 2017, tel qu'il est explicité dans le document joint ;

2. D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Maire, ledit compte administratif 2017 dont la balance s'établit comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---|--------------|
| Recettes | 865 055,78 € |
| Dépenses | 786 068,08 € |
| Résultat de la section de fonctionnement : excédent (A) | 78 987,70 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|--------------|
| Recettes | 560 413,36 € |
| Dépenses | 354 298,45 € |
| Solde d'exécution : excédent (B) | 206 114,91 € |
| Restes à recouvrer 2017 | 0 € |
| Restes à réaliser 2017 | - 170 000 € |
| Besoin de financement (C) | - 170 000 € |
| Résultat global de clôture : excédent final (A+B+C) | 115 102,61 |

QUI VOTE CONTRE ?
QUI S'ABSTIENT ?
QUI VOTE POUR ?